

2024-129-V

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire d'Ambazac,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants ;

Vu le code des communes,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'arrêté municipal en vigueur réglementant le stationnement et la circulation sur la commune,

Considérant la demande présentée en date du 28/06/2024 par Mme Sylvia CHASSARD, Association Lou Gerbassou pour l'organisation de la manifestation publique qu'elle organise à partir du vendredi 05 juillet 2024 à l'Espace Mont Gerbassou, AMBAZAC, Haute-Vienne.

Considérant qu'à cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité de cette manifestation qui aura lieu à compter du 05 juillet 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1

En raison de la manifestation publique de l'Association Lou Gerbassou, les organisateurs sont autorisés à neutraliser les places de stationnements au droit du parking de l'Espace Monts Gerbassou – rue Anna Beillot, du jeudi 04 juillet au lundi 08 juillet.

ARTICLE 2

Le stationnement de tout véhicule étranger à l'organisation sera interdit au public du jeudi 04 juillet au lundi 08 juillet sur la totalité du parking de l'Espace Monts Gerbassou – rue Anna Beillot, à l'exception des véhicules des services de gendarmerie, de la Mairie et des services de secours et d'incendie pouvant être amenés à utiliser ces lieux pour nécessité de service.

Article 3

Les services techniques de la ville d'Ambazac seront responsables de la mise en place du dispositif et de la signalisation en vigueur à l'attention de tous les usagers du trottoir et de la voie, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I- 8^{ème} partie signalisation temporaire. Ils veilleront particulièrement à installer l'interdiction de stationner au moins une journée avant l'exécution du présent acte.

ARTICLE 4

Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur. En cas de stationnement de véhicules autres que ceux susmentionnés, une mise en fourrière pourra être requise.

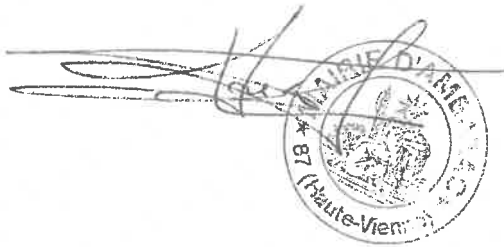
Diffusions

Le pétitionnaire : *Mme Sylvia CHASSARD – Association Lou Gerbassou*
Monsieur le commandant de de gendarmerie,
Monsieur le chef de section des sapeurs-pompiers.

Ambazac, le 28/06/2024.

P/Le maire, l'adjoint délégué
Michel JANDAUD

publié le 05/07/2024





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Association LOU GERBASSOU Prénom :
Dénomination : Représenté par : Mme Sylvia CHASSARD
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Les Fages, 325 route Vidette Szabo
Code postal 07240 Localité : ATBAZAC Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Parkings devant la salle
Jolène et devant la salle Beaubourg
Code postal Localité :

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) :

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 4 Date de début de réglementation 05 07 2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Commune d'ATIBA2AC Prénom : Services techniques
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

- Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
- Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
- Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le :

Nom : Prénom : Qualité :